

Mairie de Lamontélarie

81260 LAMONTELARIE
Tél : 05.63.74.01.92 Fax : 05.63.74.01.54
mairie.lamontelarie@orange.fr
<https://lamontelarie.fr>

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 février 2018

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres ayant pris part aux délibérations : 5

Présents :

M. Pierre ESCANDE
M. Philippe BAUDIERE
Mme. Chantal GUILLOT
Mme. Julie COUGET
M. Olivier PHALIPPOU

Absents :

Mme. Fanny SOLANS
Mme. Eliane GERSTENMAIER

Mme. Fanny SOLANS a donné pouvoir à M. Philippe BAUDIERE
Mme. Eliane GERSTENMAIER a donné pouvoir à Mme. Chantal GUILLOT
La séance est ouverte sous la présidence de M. le Maire à 17h30
Mme. Julie COUGET est désignée secrétaire de séance

I. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20 octobre 2017.

En l'absence de remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

II. Approbation des comptes de gestion Commune & Eau/Assainissement 2017.

COMMUNE

RECETTES	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Prévisions budgétaires totales	268 038.00	168 108.00	436 146.00
Titres de recettes émis	83 358.27	120 651.17	204 009.44
Réduction de titres	0.00	0.00	0.00
Recettes nettes	83 358.27	120 651.17	204 009.44

DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales	268 038.00	168 108.00	436 146.00
Mandats émis	75 359.10	112 492.64	187 851.74
Annulations de mandats	0.00	470.23	470.23
Dépenses nettes	75 359.10	112 022.41	187 381.51

RESULTAT EXERCICE			
Excédent	7 999.17	8 628.76	16 627.93
Déficit			

BUDGET PRINCIPAL	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2016	- 12 275.49	66 246.82	53 971.33
Part à affectée à l'investissement : exercice 2017	0.00	28 662.49	28 662.49
Résultat de l'exercice 2017	7 999.17	8 628.76	16 627.93
Résultat de clôture de l'exercice 2017	- 4 276.32	46 213.09	41 936.77

EAU/ASSAINISSEMENT

RECETTES	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Prévisions budgétaires totales	385 869.00	16 315.00	402 184.00
Titres de recettes émis	27 162.49	14 289.95	41 452.44
Réduction de titres	0.00	0.00	0.00
Recettes nettes	27 162.49	14 289.95	41 452.44

DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales	385 869.00	16 315.00	402 184.00
Mandats émis	33 955.58	14 139.02	48 094.60
Annulations de mandats	0.00	0.00	0.00
Dépenses nettes	29 275.58	14 139.02	43 414.60

RESULTAT EXERCICE			
Excédent		150.93	
Déficit	2 113.09		1 962.16

RESULTAT EXECUTION	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2016	42 509.54	1 749.80	44 259.34
Part à affectée à l'investissement : exercice 2017	0.00	0.00	0.00
Résultat de l'exercice 2017	- 2 113.09	150.93	1 962.16
Résultat de clôture de l'exercice 2017	40 396.45	1 900.73	42 297.18

Résultats qui seront repris au budget 2018.

Vote : 7 votants Contre : 0 Abs : 0 Pour : 7

III. Approbation du compte de gestion CCAS 2017

RECETTES	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Prévisions budgétaires totales	12.00	886.00	898.00
Titres de recettes émis	0.00	0.00	0.00
Réduction de titres	0.00	0.00	0.00
Recettes nettes	0.00	0.00	0.00

DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales	12.00	886.00	898.00
Mandats émis	0.00	0.00	0.00
Annulations de mandats	0.00	0.00	0.00
Dépenses nettes	0.00	0.00	0.00

RESULTAT EXERCICE			
Excédent	0.00	0.00	0.00
Déficit	0.00	0.00	0.00

RESULTAT EXECUTION	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2016	12.70	886.48	899.18
Part à affectée à l'investissement : exercice 2017	0.00	0.00	0.00
Résultat de l'exercice 2017	0.00	0.00	0.00
Résultat de clôture de l'exercice 2017	12.70	886.48	899.18

Résultats qui seront repris au budget 2018.

Vote : 7 votants Contre : 0 Abs : 0 Pour : 7

IV. Vote Compte Administratif Commune, Eau/Assainissement 2017.

Sous la présidence de M. Philippe BAUDIERE, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2017 qui s'établit ainsi :

COMMUNE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Mandats émis	112 022.41	75 359.10	187 381.51
Titres émis	120 651.17	83 358.27	204 009.44
Résultat de l'exercice	8 628.76	7 999.17	16 627.93
Résultat reporté	37 584.33	- 12 275.49	25 308.84
Résultat de clôture hors restes à réaliser	46 213.09	- 4 276.32	41 936.77
Restes à réaliser dépenses		11 000.00	11 000.00
Restes à réaliser recettes		11 236.00	11 236.00
Solde restes à réaliser		236.00	236.00
Besoin de financement		4 040.32	4 040.32

Hors la présence de M. Pierre ESCANDE, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2017.

Vote : 6 votants Contre : 0 Abs : 0 Pour : 6

Sous la présidence de M. Philippe BAUDIERE, le Conseil Municipal examine le compte administratif du service Eau/Assainissement 2017 qui s'établit ainsi :

EAU/ASSAINISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Mandats émis	14 139.02	29 275.58	43 414.60
Titres émis	14 289.95	27 162.49	41 452.44
Résultat de l'exercice	150.93	- 2 113.09	- 1 962.16
Résultat reporté	1 749.80	42 509.54	44 259.34
Résultat de clôture hors restes à réaliser	1 900.73	40 396.45	42 297.18
Restes à réaliser dépenses		5 000.00	5 000.00
Restes à réaliser recettes		3 000.00	3 000.00
Solde restes à réaliser		- 2 000.00	- 2 000.00
Besoin de financement		0.00	0.00

Hors la présence de M. ESCANDE Pierre, Maire, le Conseil Municipal approuve le compte administratif du service Eau et Assainissement 2017.

Vote : 6 votants Contre : 0 Abs : 0 Pour : 6

V. Vote compte administratif CCAS 2017.

Sous la présidence de M. Philippe BAUDIERE, le Conseil Municipal examine le compte administratif du Centre Communal d'Actions Sociales 2017 qui s'établit ainsi :

CCAS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Mandats émis	0	0	0
Titres émis	0	0	0
Résultat de l'exercice	0	0	0
Résultat reporté	886.48	12.70	899.18
Résultat de clôture hors restes à réaliser	886.48	12.70	899.18
Restes à réaliser dépenses		0	0
Restes à réaliser recettes		0	0
Solde restes à réaliser		0	0
Besoin de financement		0	0

Hors la présence de M. ESCANDE Pierre, Maire, le Conseil Municipal approuve le compte administratif du Centre d'Actions Sociales 2017.

Vote : 6 votants Contre : 0 Abs : 0 Pour : 6

VI. Désignation du délégué à la Commission culture et patrimoine de la Communauté de communes.

Vu l'arrêté inter-préfectoral en date du 8 août 2016 portant fusion des Communautés de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc au 1^{er} janvier 2017, et vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 23 mars 2017 créant la commission thématique intercommunale : culture et patrimoine, considérant que, selon cette délibération, cette commission thématique intercommunale est composée d'un membre de chaque conseil municipal, il est proposé de désigner Mme Chantal GUILLOT afin de représenter la commune à cette commission.

Vote : 7 votants Contre : 0 Abs : 0 Pour : 7

VII. Taxe d'affouage coupe 2018 : modification.

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération en date du 20 octobre 2017 a été prise au sujet de la taxe d'affouage concernant la coupe 2018 et propose de rajouter au rôle un ayant droit supplémentaire : M. Gérard MARCHE.

Vote : 7 votants Contre : 0 Abs : 0 Pour : 7

VIII. Autonomie financière budget Eau & Assainissement.

Vu l'article 222-1 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu le courrier du comptable public de Roquecourbe et considérant que la commune de Lamontelarié a un budget annexe Eau & Assainissement comptabilité M49, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de transformer ce budget annexe compte 451 en budget annexe avec autonomie financière compte 515.

Vote : 7 votants Abs : 0 Pour : 7 Contre : 0

IX. Questions diverses.

- ✓ **Compétence fourrière** : M. le Maire donne lecture d'un courriel émanant du Groupe SACPA Chenil Service dont le but est de nous proposer ses services et contrats. En effet, notre Communauté de Communes a décidé d'arrêter la compétence fourrière au 1^{er} janvier 2018. De plus, le Code rural dans sa loi 99-5 du 6 janvier 1999, impose aux communes d'avoir leur propre service si elles n'adhèrent pas à une structure communautaire ou départementale. Après avoir débattu des propositions tarifaires de ce groupe, qui nous semblent très élevées, il est décidé de contacter d'autres sociétés afin de pouvoir comparer avant de faire un choix des plus avantageux pour notre commune.
- ✓ **Travaux de mise aux normes bâtiment mairie** : M. le Maire informe l'assemblée que la dernière notification de subvention est enfin arrivée, celle du département. Les opérations vont donc pouvoir commencer, en premier lieu la publicité passée sur le Journal d'Ici pour les appels offres avec une limite de réception des plis le 16 mars 2018 à 12 heures. L'ouverture de ces plis se fera le même jour à 14 heures.

Coordination de ces travaux :

La multiplicité des acteurs et de leurs interactions dans une opération de construction en coactivité implique pour la mise en œuvre des principes généraux de prévention des risques professionnels :

- la définition claire des rôles et responsabilités de chaque intervenant lors de la conception et de la réalisation de l'ouvrage,
- la coordination et la planification des interventions simultanées ou successives afin de prévenir les risques liés à la coactivité,
- la mise en commun des moyens de prévention,
- l'intégration dans la conception des ouvrages des dispositions destinées à faciliter et sécuriser les interventions ultérieures sur ceux-ci.

C'est le rôle du coordonnateur SPS de veiller à ce que ces différents points soient pris en compte. La loi nous l'impose et nous avons donc fait le choix de la Société 2G dont le siège est à Lautrec.

- ✓ **Point Périmètres** : M. le 1^{er} Adjoint informe l'assemblée qu'en raison d'une forte tension budgétaire, l'agence Adour Garonne a décidé que les demandes d'aide seront mises en attente jusqu'au 30 septembre prochain. A ce moment là, soit notre dossier est validé, soit il fait l'objet d'un report sur un nouveau programme d'aide en 2019. En conséquence, comme nous n'aurons des précisions qu'à partir de juin 2018, le budget prévisionnel sera bâti selon les principes d'aide actuels. Mais comme aucun travaux ne pourra commencer sans avoir la notification de ces aides, donc pas avant octobre 2018, la partie acquisitions des terrains sera possible mais nous ne bénéficierons que plus tard des subventions. Il semblerait que le montant des aides futures soit maintenu pour les zones montagne, voire complété par les Conseils Départementaux.

- ✓ **Voirie** : Monsieur le Maire rappelle que des travaux de voirie seront exécutés au printemps sur la voie VC7 partant de l'emplacement des bacs de tri au village et allant jusqu'à la départementale sortie village vers Le Margnès, pour une longueur approximative de 200ml.

L'ordre du jour étant épuisé et sans aucune autre question, la séance est levée à 21H00.

Le Maire
Pierre ESCANDE